

La lettre trimestrielle de la CGT AFPA Grand Est Janvier 2023

Après des congés de fin d'année ben mérités, l'heure de la reprise a sonnée. C'est aussi l'heure des comptes, la NAO est passée par là et certain.e.s ont été plus gâté.e.s que d'autres

Concernant les mesures individuelles, cela suscite beaucoup de questions de votre part sur les critères d'attribution : « je n'ai jamais été absent.e mais je n'ai rien eu alors que ... », « des collègues ont eu une prime ou une augmentation individuelle mais moi rien », « je suis agile et flexible, mais rien », « j'ai atteint 100% des objectifs et pourtant rien »

Comme l'an passé, la CGT demandera en CSEE un bilan NAO avec les critères des mesures individuelles, mais nous vous invitons dès à présent à vous rapprocher de votre manager si vous vous interrogez sur votre situation.

En ce qui concerne la prime « macron » de 500 euros, là ce sont surtout nos collègues CDD qui déchantent : ils découvrent qu'après 1 voir 2 ans à l'AFPA, ils n'ont qu'une partie voir rien du tout : en effet, c'est la date de début du dernier contrat qui compte !

La CGT AFPA a signé cet accord qui était plus attrayant que celui de 2022 et après des années de vaches maigres beaucoup d'entre vous l'attendait, mais pour vos représentants du Grand Est il y a encore beaucoup trop d'inégalités et de flous autour des AI ou primes !



Les Villages des solutions N'oublions pas notre ADN

Pour le CSEE de Janvier nous avons demandé un bilan centre par centre sur les villages des solutions.

La Direction nationale nous avait vendu les AFPA "villages" comme la solution à la plupart de nos problèmes, nous étions septiques et le sommes encore plus aujourd'hui lorsque l'on suit les implantations dans nos centres et les animations proposées.

Quels sont les gains réels financiers mais aussi en terme de sourcing et d'activité de formation ?

Quels impacts sur nos conditions de travail avec des entreprises externes qui occupent nos locaux, les rendant indisponibles pour nos activités !

Ces villages sont-ils la solution ?

Notre prochaine communication CSEE reviendra sur le sujet.





Le coin des infos utiles

Ce mois-ci Extrait GPRH/accord de 96 sur l'indemnité pour charges supplémentaire

4.5. Indemnité pour charges supplémentaires

L'indemnité pour charges supplémentaires peut être attribuée aux salariés en compensation de charges spécifiques et distinctes ou de responsabilités exercées à l'occasion de leurs fonctions, lorsque le salarié assure ces charges ou ces responsabilités pendant une durée comprise entre un et douze mois.

L'opportunité de son attribution est appréciée par le directeur d'établissement après avis du responsable des ressources humaines. Son montant varie entre 3 et 5 % de l'Appointement Individuel de Base du salarié.

Cette indemnité ne se cumule pas avec l'indemnité de fonction, car elle n'est pas destinée à être versée dans les situations de remplacement ou de changement de fonction.

Cette indemnité est gérée dans le cadre d'une enveloppe annuelle attribuée au Centre de Résultat.

An illustration depicting a business meeting. In the center, a group of five people are gathered around a table. One man is seated at the table with a laptop, while others stand around him, some holding documents or laptops. Above them are several colorful thought bubbles in shades of orange, blue, green, purple, and pink. The overall style is clean and modern, using flat colors and simple outlines.

Nos visites dans les centres

L'année passée, notre équipe est venue à votre rencontre ... et pas uniquement pour les élections au CA. Au-delà de notre présence à vos côtés dans nos centres respectifs et de notre présence lors des visites CSSCT, nous avons entamé un tour de notre belle et grande région que nous reprendrons dès ce début d'année. L'objectif est de vous écouter, être au fait de votre réalité de travail afin de vous représenter au mieux.

Les rencontres ont été riches d'échanges, nous remercions celles et ceux que nous avons rencontré pour leur accueil et disons à bientôt aux autres !



Elus et Représentants CGT Grand EST

